

## Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences en gestion et valorisation d'espaces et de territoires ainsi qu'en éducation à l'environnement, en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Les métiers visés sont essentiellement :

- technicien ou chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière, technicien espaces naturels),
- chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
- technicien-garde ou écogarde (surveillance, entretien, prévention, voire police),
- animateur ou éducateur nature (animation d'un public, conception de projets en éducation à l'environnement, animation en tourisme nature).

Mais aussi : technicien-animateur, garde animateur, garde zones humides...

## Quelle formation ?

### Durée

La durée de la formation est de deux années. Elle peut être réduite à un an sous certaines conditions et après avis du responsable de formation.

### Contenu

La formation est organisée en modules.

- 5 modules de base communs à tous les BTSA
- 6 modules spécifiques à l'option GPN

### Sessions de regroupement\*

Des sessions de regroupement sont proposées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires d'Eduter-CNPR, à Neuvic (19), à Périgueux (24), à Saint-Chély-d'Apcher (48), ou avec des associations.

Eduter-CNPR prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

\* Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

## Stage

La formation inclut un ou plusieurs stages pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 semaines, pouvant être fractionné ; ce stage doit permettre de mener une étude d'ordre technique qui servira de support à l'épreuve terminale E7 ;
- un ou plusieurs stages de courte durée pour explorer d'autres aspects professionnels de la Gestion et Protection de la Nature ou affirmer son projet professionnel.

## Conditions d'inscription

### • Pour une formation en 2 ans

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
  - Brevet de technicien agricole, toutes options
  - Brevet de technicien, toutes options
  - Baccalauréat général, toutes séries
  - Baccalauréat technologique, toutes séries
  - Baccalauréat professionnel, toutes séries
  - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle à temps plein**, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

### • Pour une formation en 1 an

- soit être titulaire de certains BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, ou avoir suivi une classe préparatoire supérieure (analyse au cas par cas),
- soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

## Tarifs et détails de la formation

Consultez notre site  
[www.eduter-cnpr.fr](http://www.eduter-cnpr.fr)

ou contactez-nous au  
**04 73 83 36 00**

